



CONSEIL COMMUNAL DE GOUMOËNS

Procès-verbal No 21 - séance du 25 juin 2026

Présidence : M. Alexandre Perusset

Le Conseil communal s'est réuni sur demande de la Municipalité avec l'ordre du jour suivant :

1. Appel
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal de la séance du 22 avril 2026
4. Communications du Bureau
5. Communications de la Municipalité
6. Communications des délégués aux Associations intercommunales (AIAE – ASET – ASIRE – EFAJE et SIEGO)
7. **Préavis municipal n° 02/2026** relatif au « Remplacement des conduites d'eau sous pression, reprise des eaux claires, réfection du revêtement bitumineux au chemin de la Louye (DP 23) et au chemin des Longeraies (DP 25) »
 - 7a) Rapport de la commission ad'hoc
 - 7b) Rapport de la commission des Finances
8. **Préavis municipal n° 03/2026** relatif aux « Comptes 2025 »
 - 8a) Rapport de la Commission de gestion
9. Motion 01/2026 réseau d'eau
10. Postulat 01/2026 triage des Grands Bois
11. Postulat 02/2026 plan de législature
12. Propositions individuelles
13. Divers
14. Partie officielle de fin de législature

M. Alexandre Perusset, Vice-Président, ouvre la séance à 20h16, en souhaitant la bienvenue à chacun.

Le délai minimum de convocation a été respecté.

Le Vice-Président passe la parole à la secrétaire pour le point 1) de l'ordre du jour :

1. Appel

Mesdames Anne-Marie Romanens, Emilie Augsburgers et Messieurs Claude Risch, Philippe Fontaine, Matthieu Chenal, Bernard Bezençon, Marcel Staub et Gabriel Suter sont excusés. Messieurs Philippe Duperrex et Frédéric Glauser sont absents. Le quorum est atteint.

2. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est modifié suite à la réception d'une motion et de deux postulats. Il est accepté à l'unanimité après cette correction.

3. Approbation du procès-verbal de la séance du 22 avril 2026

Chaque membre a reçu le procès-verbal de la séance du 22 avril 2026 par courrier électronique.

Il n'y a pas de remarque.

Le procès-verbal est accepté avec 3 abstentions.

Les remerciements sont adressés à la secrétaire.

4. Communications du Bureau

Le Vice-Président rappelle aux membres des commissions qui ont été chargés d'étudier les préavis à l'ordre du jour de ce soir de transmettre leur décompte d'heures pour validation au Président qui les transmettra à la boursière.

Les problèmes techniques relevés sur le scanner utilisé lors des dépouillements ont été résolus. Il est donc opérationnel.

5. Communications de la Municipalité

M. Marc Dumartheray est excusé

M. Philippe Jamain :

LEB

Après analyse des priorités du réseau ferré, la ligne entre Assens et Etagnières a été jugée non prioritaire. Après discussion avec M. Weinmann, le Syndic a eu les bons arguments pour que ce tronçon redevienne prioritaire afin qu'il soit enterré. Les fonds sont présents.

M. Paul Mermoud : RAS

M. Gilles Bezençon :

RC 299

La route sera fermée pour environ 3-4 jours à partir du 20.07.2026 (date annoncée sous réserve de modification). Elle sera bien entendu opérationnelle pour le Tour de France féminin le 01.08.2026.

Plan canicule

Le plan canicule a été déclenché, la Municipalité demande à chacun d'être vigilant envers les personnes seules et fragiles. Prenons soin les uns des autres.

6. Communications des délégués aux associations intercommunales

AIAE : M. Rémy Favre transmet diverses informations :

- Comptes 2025 validés
- Demande de crédit supplémentaire de CHF 22'500.00, diminué à CHF 22'000.00
- Remplacement de conduite entre Echallens et Goumoens-la-Ville
- La commune de Bioley-Magnoux est nouveau membre de l'AIAE
- 22.09.2026, assermentation des nouveaux membres

ASET : RAS

ASIRE : RAS, dernière séance annulée

EFAJE : Mme Monica Rodriguez Lamelas transmet diverses informations :

- Comptes 2025 approuvés
- Les contributions restent identiques et ceci jusqu'en 2027
- Séances extraordinaires prévues les 26.08 et 30.09.2026
- La nouvelle politique salariale est bien accueillie
- Meilleure participation des parents
- Bon résultat 2025 selon le rapport d'activité
- Nouvelle garderie située au Château à Echallens

SIEGO : M. Roger Turin transmet diverses informations :

- Comptes 2025 validés lors de la séance du 29.04.2026
- Plusieurs informations évoquées sur différents comptes
- Les comptes présentés sont réguliers

7. **Préavis municipal n° 02/2026** relatif au « Remplacement des conduites d'eau sous pression, reprise des eaux claires, réfection du revêtement bitumineux au chemin de la Louye (DP 23) et au chemin des Longeraies (DP 25) »

- a) Rapport de la commission ad'hoc
- b) Rapport de la commission des finances

Chacun a reçu le préavis municipal n° 02/2026 par voie électronique. Le rapport de la commission ad'hoc a été transmis par voie électronique il y a peu.

Le Vice-Président passe la parole à M. Patrick Keller pour la lecture du rapport de la commission ad'hoc, il remplace le rapporteur M. Claude Risch ainsi que M. Matthieu Chenal qui sont excusés ce soir et ont également signé ce rapport.

Le Vice-Président passe la parole au rapporteur M. Sven Helm pour la lecture du rapport de la COFIN, celui-ci étant également signé par MM. Stany Rochat, Jean-Charles Bollini et Nicolas Dutruy.

Le Vice-Président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée.

Le Vice-Président remercie les membres des commissions concernées et propose de passer au vote. Le préavis municipal est accepté avec 22 voix et 1 abstention.

8. **Préavis municipal n° 03/2026** relatif aux « Comptes 2025 »

a) Rapport de la commission de gestion

Chacun a reçu par courriel le rapport de la Municipalité sur les comptes et la gestion pour l'année 2025, les comptes 2025 (annexe 1), ainsi que l'analyse des comptes 2025 (annexe 2).

Le Vice-Président passe la parole à M. Daniel Freiermuth pour la lecture du rapport de la CoGest, celui-ci étant également signé par MM. Vincent Moullet, Marcel Staub et André Strautmann.

Le budget 2025 prévoyait un excédent de charges de CHF 143'096.20 alors que les comptes bouclent avec un excédent de revenus de CHF 224'758.15.

Le résultat de l'exercice 2025 s'achève donc sur une amélioration de CHF 367'854.35 par rapport au budget.

Les amortissements obligatoires de 2025 se montent à CHF 346'766.00.

Dans les comptes 2025, on trouve les amortissements supplémentaires pour un total de CHF 302'536,91. Les objets concernés par ces amortissements supplémentaires se retrouvent tous avec une valeur au 31.12.2025 de CHF 0.00.

La CoGest relève la dotation supplémentaire aux fonds de réserve suivante :

- Salle polyvalent, parking, ASIRE (359.380.0) de CHF 20'000.00

La Commission de gestion relève quelques commentaires sur le résultat de l'exercice 2025.

- Le Triage des Grands-Bois disposait d'une réserve financière. Celle-ci ne figure pas selon sa quote-part dans les comptes de la commune.
- La Cofin souhaite, avec la mise en place du nouveau plan comptable MCH2, la valeur des surfaces forestières des trois anciennes communes harmonisée et regroupée.

La Commission souhaite recevoir en temps utile les documents nécessaires à son examen afin de pouvoir les étudier en toute sérénité. Elle souhaiterait établir un échéancier pour la remise des documents en vue de l'examen des comptes annuels 2026.

La CoGest s'est penchée sur la perception des taxes de raccordements des eaux usées et des eaux claires. Malheureusement, elle n'a pas pu mener cette analyse à son terme car elle n'avait qu'un accès sporadique aux documents datant d'avant 2024.

La Commission estime que son rôle va au-delà de l'analyse des comptes annuels et qu'il comprend également un examen constructif de la gestion communale qui va au-delà de l'année en cours.

Elle recommande donc de réviser le règlement communal en la matière au cours de la prochaine législature. Cette proposition est l'aboutissement d'une série d'entretiens et séances avec le préfet et la Municipalité.

La Commission de gestion remercie Monsieur Marc Dumartheray ainsi que la boursière pour leur disponibilité et d'avoir répondu spontanément, et de manière exhaustive, à toutes les questions relatives à la compréhension et à l'analyse des comptes pour l'exercice écoulé.

Les membres de la COGES tiennent à féliciter la boursière, Madame Linh Tran ainsi que le Syndic pour la clarté des documents et pour leur engagement.

Le Vice-Président remercie M. Freiermuth et ouvre la discussion.

Monsieur N. Dutruy demande quel est le statut actuel du Triage des Grands-Bois.

Le Syndic répond qu'il s'agit d'une association de droit privé et non pas une association intercommunale. Monsieur Dutruy ajoute que légalement on ne peut pas forcer le Conseil à être membre de cette association, il faudrait changer les statuts en association intercommunale.

Le Vice-Président propose de passer au vote. Le préavis municipal no 03/2026 relatif aux comptes 2025 est accepté avec 22 voix et 1 abstention.

Le Vice-Président remercie la Municipalité pour la qualité de son rapport et la Commission de gestion pour son analyse.

9. Motion 01/2026 Réseau d'eau

Le Vice-Président passe la parole à M. Daniel Freiermuth pour la lecture de la motion.

Le Vice-Président demande si quelqu'un souhaite remettre en cause la recevabilité de cette motion.

Monsieur C. Coquelin prend la parole et cite qu'il ne s'agit pas d'une motion. Monsieur N. Dutruy approuve cette remarque.

Le Syndic répond que selon la loi sur les communes, chaque membre peut déposer un postulat, une motion charge la municipalité à présenter un rapport auprès du Conseil communal en donnant des explications.

Le Vice-Président demande qui estime cette motion recevable et passe au vote. 20 membres estiment la motion recevable, 2 sont contre et 1 s'abstient.

Le Vice-Président ouvre la discussion sur la prise en considération.

Madame M. Rodriguez Lamelas demande si cette motion va engendrer des frais supplémentaires.

Le Syndic répond qu'une étude sera faite sur les travaux et frais à entreprendre sur ce réseau d'eau et que des devis seront demandés auprès de différents mandataires.

Monsieur J.-C. Bollini propose à la Municipalité d'allouer un budget réaliste pour le remplacement des conduites.

Monsieur C. Coquelin demande la possibilité de prévoir un plan d'études des conduites et le mettre sur le plan de gestion de la commune. Il propose d'envisager la modernisation du réseau et prévoir le futur. A ce jour, la commune privilégie de réparer le vieux réseau actuel et ne prévoit pas son renouvellement.

Monsieur P. Keller intervient et rappelle qu'il a voté contre la recevabilité de cette motion et cite : est-ce que les compétences du Conseil doivent intervenir pour déposer une motion sur le réseau d'eau ?

Le Syndic répond par l'affirmative et rappelle l'article 31 sur la loi sur les communes (LC). La compétence du Conseil et de valider une dépense pluriannuelle.

Monsieur V. Moullet précise que cette motion n'est pas une question de confiance envers la municipalité.

Le Vice-Président demande qui souhaite nommer une commission ad'hoc sur sa prise en considération. 20 membres votent non, 2 sont pour et 1 s'abstient.

Le Vice-Président demande au Conseil de voter sur la prise en considération de la motion. 17 membres sont pour, 2 sont contre et 4 s'abstiennent.

La motion est prise en considération et renvoyée à la Municipalité.

10. Postulat 01/2026 Triage des Grands-Bois

La motion initialement proposée est transformée en postulat sur demande de la commission de gestion.

Le Vice-Président demande si quelqu'un souhaite remettre en cause la recevabilité de ce postulat.

Monsieur N. Dutruy rappelle que jadis une personne du Conseil était intégrée à l'association.

Le Vice-Président demande qui estime ce postulat recevable et passe au vote. 19 membres estiment la postulat recevable et 4 s'abstiennent.

Le Vice-Président ouvre la discussion sur la prise en considération.

Le Vice-Président demande au Conseil de voter sur la prise en considération de la motion. 17 membres sont pour et 6 s'abstiennent.

Le postulat est pris en considération et transmis à la Municipalité.

11. Postulat 02/2026 Plan de législature

Le Vice-Président ouvre la discussion sur la recevabilité de ce postulat.

Le Syndic intervient et cite que le plan de législature 2026-2031 ne peut pas être transmis le 25 juin 2026. Il peut toutefois être demandé dès la mise en place de la nouvelle Municipalité. Ce postulat devrait être proposé lors de la première séance de la nouvelle législature.

Monsieur N. Dutruy intervient et explique que le plafond d'endettement sera présenté à la prochaine séance. Le Conseil pourra donc présenter son postulat.

Le Vice-Président s'adresse à la Commission de gestion si elle souhaite que ce postulat soit voté. La réponse est négative, le postulat est retiré.

12. Propositions individuelles

Ce point tombe faute de matière.

13. Divers

Monsieur S. Helm questionne la Municipalité sur les travaux entrepris à la fontaine située au Chemin des Charbonnières.

Monsieur G. Bezençon répond que le puit sec derrière la fontaine s'est effondré, il sera drainé. Les travaux seront terminés début du mois de juillet.

Monsieur V. Moullet informe la Municipalité que des panneaux indicatifs ont été installés sur les barrières de son domaine privé pour indiquer l'arrêt temporaire des bus postaux et ceci sans autorisation. La Municipalité va transmettre cette remarque à qui de droit.

Monsieur N. Dutruy demande, vu la période de canicule actuelle, que les fontaines soient remplies d'eau lors de l'abbaye. Monsieur P. Mermoud répond par l'affirmative. L'eau des fontaines a été coupée pour des raisons d'économies.

15. Partie officielle de fin de législature

Le Syndic clôture la séance avec un discours suivi du discours du futur Syndic Gilles Bezençon. Une distribution de cadeaux est effectuée.

Monsieur V. Moullet prend la parole et félicite les membres sortants de leur engagement auprès de la commune. Il effectue la remise de cadeaux.

Le Vice-Président remercie la Municipalité et les diverses commissions pour leur travail et rapport durant cette législature et remercie également la secrétaire pour son engagement et la qualité de son travail.

La parole n'étant plus demandée, le Vice- Président clôt la séance à 21h56.

Le Vice-Président :

La Secrétaire :